

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT HÉRAULT

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE  
DE LE POUJOL-SUR-ORB

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 12  
Date de la convocation : 01/07/2022  
Date d'affichage : 04/07/2022

**DELIBERATION N° 032-2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le sept juillet à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

**Présents :** Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE.

**Absents :** Malvine MORERA, Bernard ROQUE et Fabien SCHURRER.

**Pouvoirs :**

Madame Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

**BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu la délibération 019-2022 relative au vote du Budget Primitif Communal 2022,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une décision modificative doit être prise afin de corriger des anomalies sur celui-ci.

Les anomalies du Budget Primitif 2022 comme indiqué ci-dessous :

Il convient de régulariser

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
<b>Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM</b>	339 100,00 €	0,00 €	800,00 €	339 900,00 €
<b>21 Immobilisations corporelles</b>	339 100,00 €	0,00 €	800,00 €	339 900,00 €
2183/21	29 000,00 €	0,00 €	800,00 €	29 800,00 €
<b>Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM</b>	0,00 €	0,00 €	800,00 €	800,00 €
<b>040 Opérations d'ordre entre section</b>	0,00 €	0,00 €	800,00 €	800,00 €
280421/040	0,00 €	0,00 €	800,00 €	800,00 €
<b>Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM</b>	1 000,00 €	-200,00 €	200,00 €	1 000,00 €
<b>042 Opérations d'ordre entre section</b>	1 000,00 €	-200,00 €	0,00 €	800,00 €
6811/042	1 000,00 €	-200,00 €	0,00 €	800,00 €
<b>68 Dotations aux provisions</b>	8 814,00 €	0,00 €	200,00 €	9 014,00 €
6817/68	0,00 €	0,00 €	200,00 €	200,00 €

**Tableau récapitulatif**

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
<b>Total général des dépenses d'investissement (1)</b>	1 036 800,00 €	0,00 €	800,00 €	1 037 600,00 €
<b>Total général des recettes d'investissement (1)</b>	970 500,00 €	0,00 €	800,00 €	971 300,00 €
<b>Total général des dépenses de fonctionnement (1)</b>	1 189 000,00 €	-200,00 €	200,00 €	1 189 000,00 €
<b>Total général des recettes de fonctionnement (1)</b>	1 189 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 189 000,00 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

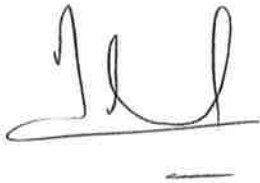
**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,  
Par 12 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE ET ADOPTE** la décision modificative N°1 du Budget Communal 2022 comme ci-dessus énoncé,



**DIT** au comptable public de procéder aux ajustements comptables nécessaires à l'application de cette décision,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance  
Marie-France MAUREL



Ainsi fait et délibéré.  
Pour extrait conforme,  
Yves ROBIN, maire



Acte rendu exécutoire le .../07/2022  
Après dépôt en Sous-Préfecture le .../07/2022  
et publication ou notification du .../07/2022

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.